



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
EN WEBDIFFUSION DÈS DÉCEMBRE!

TERREBONNE, LE LUNDI 28 NOVEMBRE 2016 — Afin de répondre à une volonté exprimée par de nombreux citoyens, le maire de Terrebonne, M. Stéphane Berthe, annonce que les séances du conseil municipal seront dorénavant diffusées en direct sur le Web. Cette initiative permettra ainsi aux citoyennes et citoyens d'assister en temps réel à la vie démocratique de Terrebonne.

« C'est une initiative qui est importante et je voulais m'assurer qu'elle soit mise en place rapidement. La diffusion en direct des séances du conseil est une excellente nouvelle pour la démocratie et la transparence dans notre ville, deux valeurs auxquelles je tiens et que je partage avec tous mes collègues du conseil municipal. C'est aussi pour moi une manière d'envoyer un message clair à toute la population, je veux qu'elle sache que leurs élus vont travailler très fort au cours de prochains mois, et ce, dans le meilleur intérêt de Terrebonne », explique le maire, M. Stéphane Berthe.

La volonté de diffuser sur le Web s'explique notamment par le fait que les plus récentes séances du conseil municipal ont connu un achalandage plus important que d'habitude. À quelques exceptions près au cours des dernières années, l'actuelle capacité de la salle du conseil municipal, située dans le Vieux-Terrebonne, a suffi pour accueillir les citoyens.

Diffusion sur le Web et accès en différé

Les citoyens qui le désirent pourront suivre en direct le déroulement des assemblées du conseil dès la prochaine séance, qui aura lieu le 12 décembre. L'intégralité des séances seront également accessibles en ligne et pourront être consultées en différé. Puisque les séances seront dorénavant filmées, diffusées et archivées en ligne, le règlement sera éventuellement modifié afin de permettre uniquement les caméras des médias pour la prise d'images sur place.

Une salle plus grande pour la prochaine séance ordinaire

M. Berthe s'était engagé, lors de la séance ordinaire du 14 novembre dernier, à trouver une salle plus grande pour la séance ordinaire du 12 décembre prochain. Le calendrier des séances ordinaires étant adopté une fois par année, la Ville doit publier un avis public si le lieu et l'heure changent pour l'une ou l'autre des séances prévues. Conformément à la Loi, un avis public sera donc publié le 30 novembre afin d'aviser la population que la séance ordinaire de décembre se tiendra à l'auditorium de l'école des Rives.

« Notre ville a traversé des moments difficiles récemment et c'est tout à fait normal qu'un nombre plus important de citoyennes et de citoyens se présentent lors des assemblées du conseil. C'est une bonne nouvelle en fait, car cela nous donne

l'opportunité d'échanger et de construire ensemble l'avenir de Terrebonne. Nous avons la volonté d'établir un nouveau dialogue avec la population et ça commence dès la prochaine séance ordinaire que nous tiendrons exceptionnellement à l'auditorium de l'école des Rives, parce qu'elle offre une plus grande capacité d'accueil », ajoute le maire.

-30-

Source :
Michael Lartigau
Coordonnateur – relations média
Direction des communications
Ville de Terrebonne
450 961-2001, poste 1590